



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **15 septembre 2023**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 12 septembre 2023

Pas de déclaration liminaire des organisations syndicales pour ouvrir cette nouvelle CMP. Par contre une contre-proposition de la CGT arrivée 48 h plus tôt qui ne laisse pas augurer d'une avancée des travaux ce jour !

De fait, le préalable des 183 € pour tous et tout de suite est de nouveau remis au centre de la table par les Organisations Syndicales.

La CFDT rappelle qu'il y a consensus entre les OS et la partie patronale autour de l'extension des 183 €. Par contre ce qui bloque c'est la temporalité de cette extension liée aux décisions des pouvoirs publics sur le financement. Ils observent l'avancée de la négociation et l'évolution des postures par l'intermédiaire de la Direction Générale du Travail qui préside les séances. Et les fluctuations de certaines OS dans leurs positions ne sont pas sans conséquences sur les décisions qu'ils peuvent prendre. L'objectif est d'avancer !

Sur quoi peut-on s'engager pour obtenir l'agrément (et donc le financement) d'un accord ? Sur un calendrier pour montrer notre capacité à négocier et sur les conditions de la convergence future sans s'engager sur le futur contenu de la CCUE. C'est la position portée depuis des mois par la CFDT.

Les échanges sont plus apaisés, les constats partagés. Mais comme habituellement lorsqu'une négociation avance, l'organisation contre une CCUE tente de casser la dynamique. Une interruption de séance est demandée pour retirer le projet des employeurs qui n'ont pour l'heure pas eu le temps de le présenter !

La CFDT s'oppose à ces pratiques dilatoires. D'ailleurs, peu de monde est prêt à s'enfermer dans les postures oppositionnelles.

De fait, point de déclaration à l'issue de la suspension !

AXESS présente ses propositions pour entrer en négociation sur ce qui semble dessiner les contours d'un accord possible :

- L'extension à tous des 183 € au plus tard à la mise en œuvre du chapitre classification/rémunération de la CCUE, les employeurs indiquant que si les financements étaient débloqués cette mesure serait anticipée.



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- La fixation du futur salaire minimum à 23 822 €, soit SMIC + 183 € à l'heure actuelle ;
- L'octroi d'une prime pour les plus bas salaires dont les contours restent à dessiner pour anticiper la convergence vers les futurs niveaux de salaires.

Ces propositions reprennent en tout point l'équilibre des propositions de la CFDT de ces derniers mois, d'autant que les employeurs reprennent aussi notre proposition de calendrier resserré pour aboutir à une CCUE complète d'ici deux ans.

La CFDT salue l'avancée des employeurs et l'équilibre global de l'accord qui semble se profiler. Elle reconnaît l'effort de la partie employeur qui répond en grande partie aux demandes des OS.

Nos homologues semblent déçus. Leurs arguments se concentrent sur le cadre juridique, les moyens à la négociation... Pour autant, peu des demandes ne sont pas satisfaites dans cette nouvelle proposition. La peur de s'engager peut-être ? Oseront-ils refuser les 183 € qu'ils disent demander pour tous lors de la prochaine séance qui s'annonce conclusive ?

Concernant le projet employeur sur la qualification, là aussi AXESS fait quelques ajustements, en remettant la qualification au centre de leur projet. Celui-ci reste toutefois basé sur les mêmes mécanismes que la proposition initiale.

La CFDT, note une évolution de la part des employeurs, et notamment sur le cadrage par la branche des différents éléments de classification. C'était d'ailleurs sa demande en la matière, d'autant plus qu'il existe toujours des emplois non encadrés par des diplômes d'État dans notre secteur d'activité, ce qui laisserait beaucoup trop de liberté à certains employeurs peu scrupuleux ! Elle demande toutefois d'avoir davantage de détails clarifier les possibles évolutions de carrière. Par ailleurs elle insiste sur la nécessité d'introduire un panachage qui remettrait de l'ancienneté dans l'évolution des carrières.

La CFDT fait le constat que le projet « classification » comporte des éléments de rémunération dans son architecture même et rappelle que le compte n'y est toujours pas concernant la revalorisation tant attendue par les salariés !

Sur l'accord pour l'établissement d'une liste des métiers exposés aux risques ergonomiques soumis à la prévention.

L'objectif d'un tel accord est de pouvoir émarger auprès du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) créé par la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale de 2023.

Compte tenu de la sinistralité de notre secteur 2 fois plus importante que dans le BTP, il s'agit bien évidemment d'un enjeu majeur pour la CFDT !

La CFDT demande la mise en place d'un organisme au niveau de la branche qui pourrait être un acteur majeur dans la politique de prévention de la branche. Elle rappelle son souhait de commencer rapidement à travailler par groupes de travail pour permettre d'y traiter les questions techniques, plutôt consensuelles de manière générale, en dehors des réunions de CMP où se retrouvent les enjeux politiques.

La CFDT rappelle aussi que la prévention des risques professionnels dans leur globalité avec toute la question des risques psycho sociaux et non pas seulement dans leur approche ergonomie/TMS est aussi un bloc de travail important dans le



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

projet de CCUE pour la BASSMS. Elle relève aussi qu'il ne semble pas y avoir d'opposition farouche à cet accord d'opportunité pour la branche.

Les négociateurs